

MESURES BARRIÈRES À METTRE EN PLACE DANS LES "DRIVE"

DÉFINITION DE DISPOSITIF :

Cette formule combine la technique de la vente à distance et le commerce traditionnel car le client procède lui-même au retrait de la marchandise directement au sein ou à proximité de son véhicule.

OBJECTIF DU DISPOSITIF :



Mise en place des précautions recommandées lors de la commande, la préparation, la livraison et la récupération des marchandises dans les "drive".

Ce dispositif de service au volant permet de réduire considérablement les contacts entre clients et entre clients et salariés et donc la transmission du virus.

1

ORGANISATION DU DRIVE

COMMANDE EN LIGNE

- Site WEB ;
- Page facebook ;
- Email.



PREPARATION DE LA COMMANDE

- En amont par le commerçant.



PAIEMENT

- En ligne ;
- Sur place à la caisse ;
- en chèque ou par carte bancaire.



PRINCIPE DE MARCHE EN AVANT

- Organisation spatiale du parking "drive" pour éviter les croisements.



MESURES BARRIÈRES À RESPECTER LORS DE LA COMMANDE ET LORS DE LA REMISE DE LA COMMANDE

- Le livreur effectue un geste d'hygiène des mains entre chaque commande et chaque client ;
- Il porte un pāuru vaha (masque grand public) en respectant les bonnes pratiques d'utilisation.

2

INFORMATIONS À DONNER À LA CLIENTÈLE

- Le client a réalisé un lavage des mains avant de quitter son domicile ;
- Il porte un pāuru vaha (masque grand public) en respectant les bonnes pratiques d'utilisation (à partir de 11 ans) ;
- Le client ouvre son coffre et reste à distance à l'arrivée du livreur ;
- Une fois la marchandise chargée dans le coffre (par le livreur), le client ferme son coffre ;
- Il effectue un lavage des mains à son retour au domicile.



CELLULE DE CRISE — COVID-19
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Direction de la santé